CONVENTION D’OCCUPATION PRECAIRE

**Entre les soussignés :**

**La société ……………….**, ……………(forme juridique) au capital de …………… , dont le siège social est a ………………………………………., immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de …………….. sous le n° , représentée par **……………….**, dûment habilité à cet effet,

Ci-après désignée **« LE BAILLEUR »**

 **D’UNE PART**

Et :

**La société ……………….**, ……………(forme juridique) au capital de …………… , dont le siège social est a ………………………………………., immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de …………….. sous le n° , représentée par **……………….**, dûment habilité à cet effet,

,

ci-après désignée **« LE PRENEUR »**

 **D’AUTRE PART**

# IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

**Article 1er:**

LE BAILLEUR autorise par les présentes LE PRENEUR à établir son siège social dans les locaux sis **=<=<=<=<=<=<=<=<=<=<=<=<=<=<=<** , dont il a la jouissance en vertu d’un bail qui lui a été consenti.

A cet effet, LE BAILLEUR, domiciliataire, s’engage à mettre à la disposition du PRENEUR, entreprise domiciliée, un local permettant la réunion régulière des organes chargés de la gestion de l’entreprise et l’installation des services nécessaires à la tenue, à la conservation et à la consultation des livres, registres de documents prescrits par les lois et règlements.

LE PRENEUR s’engage pour sa part à utiliser exclusivement le local mis à sa disposition par LE BAILLEUR comme siège de la société.

**Article 2 :**

LE PRENEUR donne mandat au BAILLEUR, qui l’accepte, de recevoir en son nom tout courrier, lettre recommandée et notification.

LE PRENEUR s’engage d’autre part à informer LE BAILLEUR de tout changement relatif à sa forme juridique et son objet, ainsi qu’au nom et au domicile personnel des personnes ayant le pouvoir général de l’engager.

**Article 3 :**

La présente domiciliation est consentie et acceptée pour une durée d’un mois à compter de ce jour, renouvelable pour des raisons identiques par tacite reconduction à défaut d’intention contraire émise par l’une des parties un mois à l’avance et adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent contrat est en outre consenti et accepté moyennant le loyer mensuel de …………hors TVAque LE PRENEUR s’engage à payer à l’échéance.

**Article 4 :**

LE BAILLEUR s’engage, conformément aux dispositions légales, à informer le greffier du Tribunal de Commerce de Paris, à l’expiration du contrat ou en cas de résiliation du contrat ou en cas de résiliation de celui-ci, de la cessation de la domiciliation du PRENEUR dans ses locaux.

Fait en deux exemplaires ………………………………., le ………………………,

LE BAILLEUR LE PRENEUR